

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE  
Commune de BRUAY LA BUISSIERE**

**Enquête publique relative au déclassement du domaine public communal des terrains cadastrés et non cadastrés en nature de voiries, de trottoirs, de parkings et d'espaces verts situés rue Léon DOYELLE- impasse DUQUESNE – rue Pierre BEREGOVOY et du PERIGORD à BRUAY LA BUISSIERE 62700.**

**Du 23 juillet au 07 août 2024 soit 16 jours consécutifs**



**DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

**-Arrêté de Monsieur le Maire de la commune de BRUAY LA BUISSIERE N°2024-694  
en date du 10 juin 2024  
-Commissaire-Enquêteur DUC Jacques**

## SOMMAIRE

<b>1) Généralités-Présentation de la Procédure</b>	<b>3</b>
1Présentation de la commune	
2 L'objet de l'enquête	
3Le cadre juridique	
4Composition du dossier	
<b>2) Organisation de l'enquête</b>	<b>4</b>
1Désignation et attributions du C.E	
2L'arrêté d'ouverture d'enquête	
3Visite des lieux et réunions avec le porteur de projet	
4Mesures de publicité	
4-1Information légale	
4-2Information complémentaire	
<b>3) Déroulement de l'enquête</b>	<b>5</b>
1La mise à disposition du dossier d'enquête et le registre	
1-1Le dossier d'enquête	
1-2Le registre	
2Les permanences réalisées	
3Les réunions publiques	
4Clôture de l'enquête publique	
5Comptabilisation des observations	
<b>4) Les observations</b>	<b>7</b>
<b>5) La conclusion du rapport</b>	<b>8</b>
<b>6) Clôture</b>	

## **1-Généralités-Présentation de la Procédure**

### **1-1Présentation de la commune**

BRUAY LA BUISSIERE est une commune née de la fusion de BRUAY EN ARTOIS et de LABUISSIERE en 1987.

Elle se situe dans le département du Pas de Calais et dans la région des HAUTS DE France et fait partie de la communauté d'agglomération de BETHUNE-BRUAY –ARTOIS LYS ROMANE (C.A.B.B.A.L.R).

Elle compte une population de 21.900 habitants (dernier recensement), pour un territoire de 16,44 km2.

Son « urbanisme » est régi par un P.L.U mis à jour le 15 janvier 2018.

### **1-2 L'objet de l'enquête**

Le conseil municipal de BRUAY LA BUISSIERE qui a la charge de la gestion de la voirie communale a proposé, par arrêté municipal en date du 10 avril 2024, le déclassement du domaine public communal des terrains cadastrés et non cadastrés en nature de voiries, de trottoirs, de parkings et d'espaces verts ainsi que des réseaux qui s'y attachent situés rue LEON DOYELLE-Impasse DUQUESNE- rue PIERRE BEREGOVOY et rue du PERIGORD à BRUAY LA BUISSIERE 62700.

- Ces emprises dont la superficie reste à confirmer après arpентage sont détaillées dans le corps du dossier.

Cette procédure a pour but la cession ou la mise à disposition sans aucune restriction de ces emprises foncières à la S.A.R.L SOPRODIM rue Christophe COLOMB à BRUAY LA BUISSIERE, en vue de la réalisation d'un programme de constructions de logements, de cellules commerciales et d'activités qui s'inscrit dans l'opération « Action Cœur de Ville/Opération de Renouvellement Urbain. »

Avant de se prononcer sur la décision finale qui serait prise a priori lors du conseil municipal du 26 septembre 2024, une enquête publique obligatoire prescrite par arrêté municipal n°2024-694 du 10 juin 2024 s'est tenue du 23 juillet au 07 août 2024 au siège de la M.D.S pour recueillir les contributions de ceux qui le souhaitaient.

### **1-3Le cadre juridique**

Il procède des codes et délibération suivants :

- Le code général des collectivités territoriales
- Le code général des Propriétés des Personnes Publiques
- Le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3 et R141-1 et suivants
- La délibération N°20 24-694 du 10 juin 2024 du conseil municipal

### **1-4Composition du dossier**

Le dossier établi par les services concernés de la commune de BRUAY LA BUISSIERE est conforme aux dispositions du code de la voirie routière (article R141-6) et comporte, outre les documents

obligatoires, un certain nombre de documents facultatifs destinés à faciliter la compréhension du projet.

- Une délibération de mise à l'enquête
- une notice explicative
- un plan de situation
- Un plan des lieux
- Cadre administratif
- Contexte et localisation
- Projet de la procédure de déclassement du domaine public
- Procédure d'enquête
- table des annexes.

## **2-Organisation de l'enquête**

### 2-1Désignation et attributions du C.E

J'ai été désigné par Monsieur le Maire de la commune de Bruay la Bussière, à partir de la liste d'aptitude des commissaires-enquêteurs du département du pas de calais, pour conduire cette enquête publique dont le but est d'informer et de recueillir les observations, propositions et contre-propositions éventuelles du public.

Le déroulement de l'enquête publique et mes conclusions et avis feront l'objet de rapports destinés à Monsieur le Maire pour décision de conseil municipal.

### 2-2L'arrêté d'ouverture d'enquête

Il a été établi par Monsieur le Maire de la commune de BRUAY LA BUISSIERE en date du 10 juin 2024 et comprend 12 articles, notamment la période de l'enquête publique du 23 juillet au 07 août 2024 soit 16 jours et les dates et horaires des 4 permanences à tenir.

### 2-3Visite des lieux et réunions avec le porteur du projet

Le dossier et l'arrêté d'organisation m'ont été transmis par mail le 18 juillet 2024.

Une réunion préparatoire avec Madame Cathy TARKA du service foncier a eu lieu en mairie, le lundi 22 juillet 2024 de 16H00 à 17H00. A cette occasion, un exemplaire du dossier d'enquête VERSION PAPIER m'a été remis.

De même suite de 16H00 à 17H00, j'ai procédé à la visite des lieux et à la vérification des différents affichages.

### 2-4Mesures de publicité

Elles ont été réalisés conformément aux dispositions des articles du code de la voirie routière qui régit cette enquête publique et notamment R141déclinés.

A noter une information complémentaire importante par voie de Presse (4 parutions), l'envoi de courrier en LR/AR aux riverains en nombre alors que l'article R141-7 du code de la voirie routière n'impose cet envoi qu'aux seuls propriétaires de parcelles comprises en toute ou partie dans l'emprise du projet.

#### 2-4-1 Informations

-Affichage de l'arrêté municipal d'organisation et affichage de l'avis d'enquête publique réalisés dans les temps (15 jours au moins avant le début de l'enquête) et durant toute la durée de celle-ci, en format de dimension réglementaire, sur la vitrine d'entrée de la maison des services-HOTEL DE VILLE de BRUAY LA BUISSIERE.

- NOTA : Un certificat d'affichage a été établi par Monsieur le Maire en fin d'enquête

-Affichage d'un avis d'enquête publique d'un format réglementaire, à deux endroits de la rue DOYELLE (entrée et sortie).

-Parutions dans la Presse

2 Voix du Nord du 5 juillet 2024 et du 25 juillet 2024

2 L'abeille de l'Artois du 4 juillet 2024 et du 25 juillet 2024

#### 2-4-2 Information numérique

Sur le site informatique de la commune [www.bruaylabuissiere.fr](http://www.bruaylabuissiere.fr)

### **3) Déroulement de l'enquête**

#### 3.1 La mise à disposition du dossier d'enquête et le registre

##### 3.1.1 Le dossier d'enquête

En version « papier », il a été mis à la disposition du public durant les horaires d'ouverture en mairie de BRUAY LA BUISSIERE durant la durée de l'enquête.

##### 3.1.2 Le Registre

Le public a eu la possibilité de déposer ses observations :

-sur le registre « papier » présent en mairie, durant la durée de l'enquête aux horaires d'ouverture.

-sur le site [amenagement.local@bruaylabuissiere.fr](mailto:amenagement.local@bruaylabuissiere.fr)

Ce même public a pu également déposer sa contribution par courrier adressé au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête.

#### 3.2 Les permanences réalisées

Elles ont été conformes à celles arrêtées dans l'arrêté municipal d'organisation.

Les règles liées à l'accessibilité P.M.R ont été respectées.

#### 3.3 Réunion publique

Non sollicitée ni nécessaire, aucune réunion publique n'a eu lieu.

#### 3.4 Clôture de l'enquête publique

Comme prévu, l'enquête a été close le 07 août 2024 à 17H00.  
Le registre des observations a été repris par mes soins pour clôture.

#### 3.5 Comptabilisation des observations

Aucune observation n'a été recueillie.

### **4) Les observations**

En dépit d'une large information, aucune contribution n'a été recueillie.  
Cette rubrique a fait l'objet du courrier ci-après.

DUC Jacques  
Commissaire-enquêteur

A

Monsieur le Maire de la commune de  
BRUAY LA BUISSIERE

le 9 août 2024

Monsieur le Maire,

Au terme de l'enquête publique que vous m'avez confiée par arrêté municipal N° 2024-694 du 10 juin 2024 relatif au déclassement du domaine public communal de terrains cadastrés et non cadastrés situés rue DOYELLE - impasse DUQUESNE- rue BEREGOVOY et rue du PERIGORD à BRUAY LA BUISSIERE, en nature de voirie, de trottoirs et d'espaces verts affecté à l'usage direct du public ainsi que les réseaux divers qui s'y attachent, j'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions dans lesquelles elle s'est déroulée et des résultats obtenus.

#### 1 Conditions du déroulement

L'enquête publique s'est déroulée dans le total respect des dispositions contenues dans votre arrêté municipal et dans celles du code de la voirie routière qui régit cette enquête publique spécifique, notamment des articles R141 et suivants.

Elle s'est également déroulée dans un excellent état d'esprit et avec le concours louable du personnel chargé du dossier.

Il est à préciser :

- que l'affichage obligatoire de l'avis d'enquête et de l'arrêté d'organisation sur le panneau officiel de la M.D.S a bien été réalisé dans les délais et ce durant la totalité de la période du 23 juillet au 07 août 2024

-que l'affichage sur les lieux a bien été réalisé dans les délais et ce durant la totalité de la période du 23 juillet au 07 août 2024

- que le public et autres ont eu toute latitude pour prendre connaissance du dossier durant les heures d'ouverture de la Mairie, lors des 4 permanences du commissaire-enquêteur dont 2 avec dépassement des horaires prévus.- et sur site de la Mairie.

-que le public et autres ont eu toute latitude pour formuler leurs observations sur les trois supports mis à leur disposition (Registre des observations-site dédié à l'enquête -courrier à adresser au commissaire-enquêteur).

#### 2 Résultats obtenus

En dépit d'une large information, aucune contribution n'a été recueillie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

## **5) La conclusion du rapport**

La conduite de l'enquête n'a posé aucun problème particulier.  
Elle s'est déroulée conformément aux dispositions des textes cités dans le cadre juridique.  
La composition du dossier d'enquête était conforme aux textes et d'une compréhension aisée.  
Les conditions d'accueil sur les lieux d'enquête et la coopération des différents acteurs impliqués ont été très satisfaisantes.  
En dépit d'une large information, aucune contribution n'a été recueillie.  
Aucun événement particulier (incident-perturbation.../...) n'est survenu.

## **6) Clôture**

**Fait et clos à BRUAY LA BUISSIERE, le 30 août 2024**  
**Le commissaire-enquêteur**



**DUC Jacques**